



AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 18 juillet 2024
PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 18 juillet 2024

COMMUNE DE VERNIOLLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

DELIBERATION N° 2024-62

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMÉNAGEMENT D'UN ÉQUIPEMENT STRUCTURANT DE CONVIVIALITÉ EN CENTRE BOURG

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement conjoint Archea Architectes et portant sur le forfait de rémunération définitive et l'ajout de la mission complémentaire OPC

DELIBERATION N° 2024-63 : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS SUR LA RUE DE LA REPUBLIQUE ET LA RUE DE LA CLOTTE - PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme d'éclairage public « impasse du Lavoir, rue de la République » estimé à 46 200€ et demande de répartir la participation de la commune sur deux exercices budgétaires

DELIBERATION N° 2024-64 : CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT LIÉS A LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX VARILHES ET LA COMMUNE DE VERNIOLLE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement pour une durée de trois ans de la convention de répartition des frais de fonctionnement liés à la mise à disposition gratuite des locaux pour l'ALSH entre la commune et l'Agglo Pays Foix Varilhes

DELIBERATION N° 2024-65 : DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Le conseil municipal à l'unanimité arrête le montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques à 881,40€ par élève pour l'année scolaire 2024/2025.

DELIBERATION N° 2024-66 : CONVENTION VALANT OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIETE HIVORY POUR L'EMPIERREMENT D'UN CHEMIN RURAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de concours présentée par la société Hivory pour l'empierrement du chemin rural de la Bousigue et autorise madame le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N° 2024-67 : APPROBATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « RESTAURANT CLIENTS » - INSTRUCTION BUDGETAIRE M57



AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 18 juillet 2024
PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 18 juillet 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe et la durée d'amortissement de certaines catégories de biens.

DELIBERATION N° 2024-68 : ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE - ADHESION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - AUTORISATION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre du service civique au sein de l'accueil de loisirs périscolaire maternelle, l'adhésion à la ligue de l'enseignement et autorise madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un jeune volontaire

DELIBERATION N° 2024-69 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal décide à l'unanimité les augmentations de durée de travail et créations d'emplois suivantes :

Descriptif de l'emploi					Nouvelle durée de travail	
service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	durée hebdomadaire de travail	Nombre de postes	Grade	
ALAE	Adjoint d'animation	Animateur	Temps non complet 25h	1	Adjoint d'animation	Temps non complet 26h
ALAE	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Animateur	temps non complet 23,02h	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 23,23h
ALAE	Adjoint d'animation	Animateur	Temps non complet 14,45h	1	Adjoint d'animation	Temps non complet 16,54h

Descriptif de l'emploi					Niveau de recrutement	
service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdomadaire de travail	Nombre de postes	Cadre d'emplois	Fourchette de grades
ALAE	Adjoint d'animation	Animateur	Temps non complet 18,12h	1	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ou adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
ALAE	Adjoint d'animation	Animateur	Temps non complet 24,42h	1	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ou adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Descriptif de l'emploi				Niveau de recrutement	
Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdomadaire de travail	Nombre de postes	Fondement du contrat	
Animateur	Animateur ALAE	Temps non complet 4h/hebd	1	Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (art. L332-23 du CGFP)	
Animateur	Animateur ALAE	Temps non complet 10h/hebd	1	Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (art. L332-23 du CGFP)	



AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 18 juillet 2024
PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 18 juillet 2024

ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps non complet 30h/hebd	1	Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (art. L332-23 du CGFP)
-------	---	----------------------------	---	--

DELIBERATION N° 2024-70 : PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : PARTICIPATION FINANCIERE AUX RISQUES SANTE ET PREVOYANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune à la complémentaire santé et à la complémentaire prévoyance des agents publics conformément au tableau suivant :

	Traitement brut indiciaire ≤ 2 000€	Traitement brut indiciaire > 2 000€
Participation garantie santé	40€	30€

	Traitement brut indiciaire ≤ 2 000€	Traitement brut indiciaire > 2 000€ et ≤ 2 500€	Traitement brut indiciaire > 2 500€
Participation garantie prévoyance	18€	15€	12€

DELIBERATION N° 2024-71 : PERSONNEL COMMUNAL - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR VALANT REGLEMENT D'ORGANISATION ET DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur valant règlement d'organisation et de gestion du temps de travail, fixant la durée annuelle de travail des agents, la journée de solidarité, le régime des autorisations spéciales d'absence et le temps partiel